

ANNONCES — L'Administration et les Fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces. — ANNONCES

registraré, rendu à la requête de M^{me} AZIZA (Alice-Oualid), sans profession, demeurant à Alger, 71, rue d'Isly, veuve de M. Gaston GENOTEAU, a donné acte à ladite dame veuve GENOTEAU, de sa demande d'envoi en possession de la succession de M. Gaston GENOTEAU, en son vivant architecte, demeurant à Alger, rue d'Isly, n° 71, son époux décédé, en ladite ville, le 25 novembre 1919, laissant comme seuls héritiers connus, au degré successible, sa fille naturelle Suzanne GENOTEAU, épouse de M. Ernest-André GOUBET, employé de banque, avec lequel elle demeure à Alger, rue des Petits-Champs, villa des Rosiers, et sa sœur naturelle, M^{me} Lucile GENOTEAU, épouse de M. Henri BLANCHIN, ingénieur civil, avec lequel elle demeure à Alger, rue Michelet, n° 96, mais ayant lesdites dames GOUBET et BLANCHIN, dûment assistées et autorisées de leurs maris, renoncé à la succession de M. Gaston GENOTEAU, par actes faits au greffe du tribunal civil d'Alger, les 19 décembre 1919 et 1^{er} mars 1920, enregistrés, sans laisser aucun testament ni aucun autre héritier connu au degré successible, et avant faire droit, sur ladite demande, a prescrit l'exécution des formalités de publication voulues par la loi.

Pour extrait, certifié conforme par l'avoué soussigné.

Alger, le 31 août 1920.

Loco, M^e HENRI ROBERT.

Enregistré à Alger, le 1^{er} septembre 1920, folio 75, case 16, aux droits de 1 fr. 88.

Le receveur, signé : Illisiblement.

Gouvernement Général de l'Indo-Chine

EMPRUNT DE 200 MILLIONS DE FRANCS
Autorisé par la Loi du 25 Décembre 1898.

Le 1^{er} octobre 1920, à onze heures du matin, auront lieu à la Banque de l'Indo-Chine, 15 bis, rue Laffitte, les tirages suivants :

Obligations 3 1/2 % 1899. — 1^{re} Emission.

43^e Tirage au sort de 32 bulletins de Séries, représentant 320 obligations.

Obligations 3 % 1902. — 2^e Emission.

36^e Tirage au sort de 47 bulletins de Séries, représentant 470 obligations.

Obligations 3 1/2 % 1905. — 3^e Emission.

30^e Tirage au sort de 40 bulletins de Séries, représentant 400 obligations.

Les obligations comprises dans ces trois tirages seront remboursables à partir du 2 novembre prochain.

M. Marcel-Louis-Maurice-Charles KERNN, né, le 2 avril 1868, au Havre, et son fils mineur Marcel, né à Paris le 6 octobre 1902, demeurant tous les deux à Toulouse, sollicitent l'autorisation de substituer à leur nom patronymique celui de : DUTOT.

SAVIGNAC-SOUVILLOUSE,
Référéndaire au sceau de France.

DÉCLARATIONS D'ASSOCIATIONS

(Art. 1^{er} du décret du 16 août 1901.)

Date de la déclaration : 30 avril 1920. Titre de la société : SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE DE RECONSTRUCTION D'AMEL (Meuse). Objet : Etablissement des dossiers complets de dommages de guerre, restauration ou reconstruction des bâtiments détruits ou endommagés par faits de guerre. Siège social : Amel.

19 juillet 1920. SOCIÉTÉ SCOLAIRE DE JEUNES FILLES DE SAINT-ANTOINE. Education physique. La Ferté-Bernard (Sarthe).

20 juillet 1920. FANFARE MUNICIPALE DE BOURCEFRANC, a pour but de développer le sens musical et séances publiques. Siège social : Rivasseau-Bourcefranc (Charente-Inférieure).

UNION SPORTIVE PUYOLAISE, ayant pour but la pratique des sports athlétiques et particulièrement le football rugby.

Son siège social est fixé à Puyoo (Basses-Pyrénées) : Hôtel des Touristes. — 1^{er} août 1920.

14 août 1920. UNION DES MUTILÉS, RÉFORMÉS ET ANCIENS COMBATTANTS DU DÉPARTEMENT DE L'OISE. Siège : Beauvais, 4, rue Saint-Jean. But : Entretenir la camaraderie entre tous les anciens combattants, défendre leurs intérêts matériels et moraux, venir en aide pécuniairement à ceux de ses membres momentanément dans une situation difficile et digne d'intérêt.

LA JEANNE-D'ARC : Saint-Pierre-de-Mailloc (Calvados), 18 août 1920. Education physique, artistique et morale et préparation militaire.

CYCLO-CLUB CHOISYEN. But : Cycliste, culture physique, course à pied, tir. Siège social : 2, rue de la Halle, Choisy-le-Roi, date de la déclaration : 19 août 1920.

21 août 1920. SOCIÉTÉ AMICALE DES ANCIENS PRISONNIERS DE GUERRE DE CONCHES ET LA RÉGION. Revendications, solidarité. Mairie Conches (Eure).

LE RACING-CLUB CARVINOIS, société d'éducation physique et militaire, dont le siège se trouve chez Lucien Fréart, café de Bruxelles, Grand-Place à Carvin, a été déclarée à la sous-préfecture de Béthune, le 21 août 1920.

23 août 1920. ASSOCIATION FRATERNELLE DES SOCIÉTÉS DE GYMNASTIQUE ET DE PRÉPARATION MILITAIRE DU DÉPARTEMENT DE L'ALLIER. Siège : boulevard de Courtais, Moulins.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DE COMMERCY. Améliorations, par tous les moyens possibles, de la culture locale et propagation des semences, engrais, instruments, races animales, etc., à préconiser. Siège social : Mairie de Commercy. Président : A. Duvivier. 23 août 1920.

Une société est formée à Suresnes, pour l'ENCOURAGEMENT A L'ÉLEVAGE ET AU DRESSAGE DU CHIEN D'UTILITÉ. Siège social : 33, rue Benoît-Malon, à Suresnes.

La déclaration en a été faite le 24 août 1920.

Il a été constitué à la Fère (Aisne), sous le titre : L'ÉTOILE SPORTIVE LA FÉROISE E. S. L. F., une société pour l'encouragement et la pratique des sports en général. Cette société a son siège social au Café de la Réunion, 6, place des Marchés, à la Fère. Ladite société a été déclarée à la préfecture de l'Aisne, conformément à la loi du 25 août 1920.

26 août 1920. NAVARRE ATHLETIC-CLUB DE CHAMP-SUR-DRAC. Education physique et pratique de tous les sports. Siège social : Papeteries Navarre, à Champ-sur-Drac (Isère).

Date de déclaration le 26 août 1920. Société « LA TROMPE », association de chasseurs, à Gigny-sur-Saône (Saône-et-Loire).

31 août 1920. SOCIÉTÉ DES CHASSEURS D'EGLY. But : Exercice de la chasse sur les terrains loués ou appartenant aux sociétaires, de réprimer le braconnage et la destruction du gibier. Siège : Mairie d'Egley (Seine-et-Oise).

1^{er} septembre 1920. « TROUPE BEAUREPAIRE », section des Eclaireurs de France. But : Education morale et physique. Siège social : 16, avenue de la République, Coulommiers (Seine-et-Marne).

7 septembre 1920. EVOLUTION SPORTIVE DU XV^e. But : Pratique des sports. Siège social : Maison Mouly, 15, rue Croix-Nivert, Paris.

ANNONCES

Publicité concernant l'Alsace et la Lorraine.

LIQUIDATION DES BIENS SÉQUESTRÉS

Le 23 novembre 1920, à quatorze heures et demie, mise en vente par adjudication publique, à l'étude de M^e Jean Bollack, avocat-avoué, 4, Grande-Rue-de-l'Eglise, à Strasbourg, d'une maison de maîtres, genre villa, d'une superficie de 5 ares 49, d'un revenu cadastral de 10,625 fr., ayant fait partie du patrimoine de M^{me} veuve Adler et sise à Strasbourg, quai Koch, 7, et avenue de la Liberté.

Elle se compose d'un sous-sol, rez-de-chaussée, deux étages et contient une vingtaine de pièces avec tous les accessoires, tels que : salle de bains, offices, cuisine, vestiaire, buanderie, monte-plats, monte-charges, logement pour le concierge, joli hall d'hiver, superbe terrasse, etc. Dans toute la maison, chauffage central et eau chaude. Entrée et escalier de service, cour, très joli jardin, etc.

Pour consulter le cahier des charges et visiter l'immeuble, s'adresser de quinze heures à dix-sept heures seulement (excepté le samedi), à l'étude du liquidateur général, M^e Jean Bollack, avocat-avoué à Strasbourg, 4, Grande-Rue-de-l'Eglise.

Strasbourg, le 31 août 1920.

Le procureur de la République.

Le 22 octobre 1920, à quatorze heures et demie, mise en vente par adjudication publique, à l'étude de M^e Jean Bollack, avocat-avoué à Strasbourg, 4, Grande-Rue-de-l'Eglise, d'un bel immeuble ayant fait partie du patrimoine Haensler, d'une superficie de 5 ares 02, d'un revenu cadastral de 10,000 fr. et sis à Strasbourg, quai Koch, 5.

L'immeuble se compose d'un sous-sol, rez-de-chaussée, trois étages, mansardes, greniers, belle cour et contient (outre le logement du concierge), quatre appartements de huit à dix pièces, salle de bains, cuisine, w.-c., etc.

Pour consulter le cahier des charges et visiter la maison, s'adresser, de quinze à dix-sept heures seulement (excepté le samedi), au liquidateur général, M^e Jean Bollack, avocat-avoué à Strasbourg, 4, Grande-Rue-de-l'Eglise.

Strasbourg, le 31 août 1920.

Le procureur de la République.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté — Egalité — Fraternité

PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE

DIRECTION DU MATÉRIEL

RAPPEL D'ADJUDICATION

ADJUDICATION, en quatre lots, de toutes opérations, manœuvres et transports nécessaires :

- 1^o Pour la réception par eau et par fer du combustible (charbon anthracite, coke et agglomérés de houille ou de lignite) destiné à l'approvisionnement de la ville de Paris et du département de la Seine ;
- 2^o Pour le transport et pour la mise en stock dans les chantiers ou dépôts de la ville de Paris, ainsi que pour la livraison de ce combustible aux établissements nationaux, départementaux, municipaux, hospitaliers ou d'assistance publique et aux charbonniers ;
- 3^o Pour la mise en état et l'entretien des chantiers de charbon existants ou à créer.

Du 1^{er} octobre 1920 au 30 septembre 1921.

(Voir le Journal officiel du 2 septembre.)

FICELLES POUR POSTAUX

LEOR, 236, faubourg Saint-Martin, PARIS.